



Confédération paysanne,
104 rue Robespierre, 93170 Bagnolet - Tél +33 1 43 62 04 04

SAISONNIERS : NOS POSITIONS

Combattre l'esclavagisme moderne

Dans une économie libéralisée, impliquant concentration des exploitations agricoles et intensification des productions, la rémunération du travail est la variable d'ajustement pour comprimer les coûts de production. Les paysan·nes sont doublement concerné·es : ce nivellement par le bas affecte leur propre revenu et les pousse, en tant qu'employeur·euses, à chercher la main-d'œuvre la moins coûteuse possible.



L'exploitation des saisonniers·ères et des personnes en situation de migration est connue dans la viticulture, le maraîchage et l'arboriculture intensifs, mais l'industrialisation de l'agriculture fait qu'aucun territoire, aucune filière de production n'est aujourd'hui à l'abri de scandales de servitude. Parmi les centaines de milliers de salarié·es agricoles et de l'agroalimentaire en France, la situation des travailleuses et travailleurs étrangers se révèle des plus précaire. Les atteintes à leurs droits fondamentaux et à leur dignité sont multiples : dépassement d'horaires, heures supplémentaires obligatoires sous-payées ou non payées, absence de visite médicale, mise à disposition chez un·e autre employeur·euse, absence de congés payés, logements indignes, violences sexuelles... Quand ces abus sont dénoncés, la loi du silence règne et la perspective est presque systématiquement un retour forcé au pays d'origine.

L'exploitation des saisonnières et saisonniers étrangers est encouragée par les États eux-mêmes qui mettent en place des dispositifs contractuels liés à la migration du travail, véritable terreau de la fraude sociale : contrats OFII, détachement... Les bureaux de recrutement à l'international proposent « clé en main » des ouvriers, les « facturant » sous forme de prestation de service aux exploitants agricoles, qui se dédouanent de toute responsabilité.

NOS OBJECTIFS

- En finir avec la conception utilitariste de la migration.
- Refuser que nos champs soient des laboratoires d'érosion des droits des travailleur·euses.
- Refuser la guerre des prix, qui tire vers le bas la rémunération des paysan·nes et des saisonnier·ères.
- Renforcer le droit du travail au niveau français et européen, grâce à une harmonisation par le haut

NOS REVENDICATIONS

- Assurer une rémunération correcte des productions agricoles pour embaucher dans de meilleures conditions.
- Améliorer les conditions de travail (durée, exposition à la chaleur, prévention des accidents et maladies professionnelles), de rémunération (fin du travail à la tâche) et de logement (sécurité, intimité, accès à l'eau et à l'électricité...).

Au niveau français, défendre le droit du travail et s'opposer au recul des normes sociales.

Au niveau européen, pousser une harmonisation par le haut, en revoyant la directive détachement et la conditionnalité sociale de la PAC*, pour en faire un levier de progrès social pour les travailleur-euses.

Un engagement de responsabilité sociale des acteurs sur l'ensemble des filières (de la production à la distribution), par exemple via des contrats de commercialisation obligatoires garantissant une juste rémunération et des conditions de travail dignes pour l'ensemble des travailleur-euses de la terre, quel que soit leur statut.

Contrôler les sociétés de prestation de service internationales et responsabiliser les entreprises donneuses d'ordre.

Faciliter la régularisation des personnes sans papiers et accorder une protection juridique aux personnes victimes de traite et de violences sexuelles

A télécharger



Document de base de la
Coordination Européenne Via
Campesina sur la migration et le
travail rural salarié



Dossier : Des paysannes et paysans
hospitaliers – Campagnes solidaires
– avril 2022